



SOMMAIRE

- **Un 1er mai unitaire à dimension européenne pour le progrès social**
- **Trente années de croissance des emplois qualifiés**
- **Le projet de réforme du dialogue social soumis à l'avis des syndicats**
- **Agirc-Arrco : le Medef reste droit dans ses bottes**
- **Le Centre d'études de l'emploi menacé de disparition**
- **PSA accorde 1,6 millions d'euros de part variable à son patron**
- **L'Assemblée durcit les règles pour éviter les conflits d'intérêts en santé publique**
- **Retraite complémentaires : investir dans l'égalité salariale pour équilibrer les régimes**

BILLET DE LA SEMAINE

En attendant... la reprise



Après la claque des élections départementales, l'exécutif ne pouvait rester dans une posture d'attente de la reprise censée valider les réformes engagées. Manuel Valls a donc dévoilé mercredi 8 avril un arsenal de mesures pour rallumer l'investissement privé. "Pour accélérer la reprise économique nous devons lever tous les blocages, agir sur tous les leviers. Et l'investissement est un levier essentiel", a dit le Premier ministre lors d'une conférence de

presse à l'Élysée.

Et là encore, sans surprise, le gouvernement s'engage à un coup de pouce fiscal d'un montant de 2,5 milliards d'euros aux entreprises faisant des investissements industriels (machines, robots, etc.), s'ajoutant à 40 milliards de baisses de charges et

d'impôts déjà consenties contre une promesse, mais sans engagements fermes de créer un million d'emplois. Les entreprises qui se lancent avant le 15 avril 2016 dans de gros achats pourront déduire de leur bénéfice imposable un montant équivalent à 140% au total à hauteur de leur investissement.

Des mesures évidemment saluées par le Medef qui voit « des initiatives positives qui ne doivent pas faire oublier que la véritable problématique est la poursuite du rétablissement des marges des entreprises ».

Pour faire bonne mesure et ne pas être accusé de faire de nouveaux cadeaux aux entreprises, Manuel Valls les a quand même rappelées à leurs engagements : "L'État a pris ses responsabilités et tenu son engagement en créant le CICE et le Pacte. Aux partenaires économiques de prendre les leurs, en mettant pleinement à profit leurs nouvelles marges de manœuvre pour investir et pour embaucher et en négociant dans toutes les branches des engagements pour l'emploi et la formation des jeunes. (...) "Je le dis une nouvelle fois: sur ce terrain le compte n'y est pas, l'effort est insuffisant dans trop de branches professionnelles", a insisté Manuel Valls.

Reste l'essentiel, il s'agit d'un nouveau cadeau au patronat tandis qu'on ne voit toujours « rien de concret pour les salariés, les retraités et les privés d'emplois ». (...) Le gouvernement s'entête dans la même logique de l'économie de l'offre développée par le président de la République depuis janvier 2014, alors que c'est la demande qu'il s'agit de relancer en augmentant les salaires, les minima sociaux et les retraites, en facilitant l'accès des PME aux crédits bancaires, et en investissant dans la recherche-développement et la formation » a réagi la CGT.

Un 1er mai unitaire à dimension européenne pour le progrès social

Déclaration des organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, Unsa

Le 1er mai, journée de solidarité internationale des travailleurs, aura cette année une dimension européenne particulière.

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et de réformes, réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale. Il faut stopper ces politiques et investir pour des emplois de qualité et une croissance tenant compte des impératifs de développement durable.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a décidé de faire du 1^{er} mai une journée de mobilisation unitaire et convergente des salarié-e-s, retraité-e-s et des chômeur-es partout en Europe.

Les organisations syndicales françaises affiliées ou non à la CES, CGT, FSU, Solidaires et Unsa, réunies le 15 avril 2015, appellent à y participer pour :

- promouvoir la protection sociale,
- combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois,

- développer les investissements pour relancer l'activité économique,
- promouvoir les services publics,
- améliorer les salaires, les retraites, les pensions et les minima sociaux et promouvoir l'égalité salariale femmes-hommes.

Elles réaffirment, dans la suite du 11 janvier, que la démocratie, la république, la paix, les libertés de pensée et d'expression sont des biens communs qu'elles sont décidées à défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux, aux tentatives de division et de stigmatisation.

La convergence des mobilisations partout en Europe ce 1er mai sera un signe fort adressé aux différents gouvernements et aux patronats pour exiger une construction européenne fondée sur le progrès social, appuyant sur le renforcement du dialogue social et des droits sociaux.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et Unsa appellent à la réussite des nombreuses manifestations unitaires qui seront organisées dans tout le pays le 1er mai 2015, sur la base de cet appel.

Trente années de croissance des emplois qualifiés

Ingénieurs, cadres, techniciens... durant ces trente dernières années, l'emploi a fortement progressé dans les métiers les plus qualifiés, au détriment des moins qualifiés, à l'exception toutefois des services à la personne dont la croissance est dopée par une série de dispositions, crédits d'impôts, chèque emploi service ou exonérations sur les bas salaires.

C'est ce qui ressort d'une étude de la Dares publiée mercredi 8 avril. Ainsi, selon le service des statistiques du ministère du Travail, entre 1982 et 2012, la part dans l'emploi des métiers les plus qualifiés a bondi de 25,2% à 36,0%.

Les effectifs des ingénieurs de l'informatique, par exemple, sont passés de 49.000 à 350.000 personnes, passant 0,2% à 1,4% de l'emploi total. Même constat chez les cadres des services administratifs, comptables et financiers (+414.000 emplois, de 1,0% à 2,5%), de l'industrie (+148.000, de 0,5% à 1,0%) et des banques et assurances (+135.000, de 0,7% à 1,1%).

Seuls les enseignants et les chefs d'entreprises ont conservé une part quasi stable dans l'emploi.

Le projet de réforme du dialogue social soumis à l'avis des syndicats

Le gouvernement a transmis aux organisations syndicales son projet de loi « Dialogue social et soutien à l'activité des salariés »

qui doit être présenté le 22 avril en Conseil des ministres.

En janvier, après quatre mois de négociations tendues, patronat et syndicats avaient échoué à se mettre d'accord sur une réforme du dialogue social, obligeant le gouvernement à reprendre la main.

Tant dans cette négociation que lors des réunions bilatérales avec le gouvernement, la CGT a mis en avant des propositions. La CGT avait par ailleurs clairement affirmé à Manuel Valls, le 25 février qu'il « ne saurait être question d'inscrire dans la loi ce que le patronat n'a pas obtenu dans la négociation ».

Dans un communiqué du 7 avril, la CGT indique qu'elle « saura reconnaître les points positifs de ce projet de loi : l'émergence d'une représentation collective des salariés des TPE, la reconnaissance amorcée des parcours militants dans l'entreprise. Ce sont des revendications que la CGT porte depuis des années.

Mais elle saura aussi combattre les points négatifs, notamment la fragilisation des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT). En outre la possibilité d'organiser la fusion des instances par accord d'entreprise majoritaire dans les entreprises de plus de 300 salariés répond à une revendication forte du MEDEF.

Pour la CGT, le débat parlementaire doit permettre aux salariés et à leurs organisations syndicales de peser et de modifier le projet de loi dans le sens d'une démocratie sociale affirmant la citoyenneté au travail. »

A noter que la confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME) critique l'instauration d'une "représentation pour les salariés des très petites entreprises" (TPE, moins de 11 salariés), qui "remet en cause le dialogue direct entre le chef d'entreprise et ses salariés".

Agirc-Arrco : le Medef reste droit dans ses bottes



A l'issue de la troisième réunion de négociation sur l'avenir des retraites complémentaires, vendredi 10 avril, Marie-José Kotlicki, la secrétaire générale de l'Ugict négociatrice de la délégation CGT a regretté que le Medef "reste droit dans ses bottes et ne lâche rien sur les mesures d'austérité" visant les retraités et les salariés.

Dans un premier document, le Medef proposait un plan d'économie de 7,1 milliards d'euros à l'horizon 2020, misant notamment sur un recul de l'âge de la retraite à taux plein, en appliquant des abattements dégressifs et temporaires sur les pensions, de 62 ans à 67 ans.

Mais, face aux réticences des syndicats, le Medef a proposé vendredi que ces abattements ne concernent pas les générations

nées en 1957 et 1958, qui peuvent prétendre à un départ dès 60 ans dans le cadre du dispositif carrière longue, ainsi que les retraites non soumises à la contribution sociale généralisée (CSG).

Mais il reste que les propositions patronales induiraient "de facto" un recul de l'âge de départ et feraient "tache d'huile sur les autres régimes", selon Sylvie Durand (Ugict-CGT) qui fait également partie de la délégation CGT.

La prochaine réunion aura lieu le 27 mai, le Medef devant proposer un nouveau document de travail le 22.

Communiqué du 9 avril :

La CGT propose de créer une contribution d'équilibre technique temporaire à la charge des employeurs. Elle serait dégressive en fonction des résultats en matière de égalité salariale.

Au mépris des différentes lois existantes sur les discriminations, les inégalités salariales femmes-hommes persistent et privent les régimes de retraite complémentaire de ressources importantes, impactant négativement les réserves.

À la demande de la CGT, une étude des services techniques de l'Agirc et de l'Arcco, démontre que la égalité salariale, réalisée à l'horizon 2024, permettrait un accroissement des cotisations entraînant la résorption du déficit de l'Arcco, la reconstitution des réserves et la réduction du déficit de l'Agirc de près de moitié.

La CGT propose donc de créer une contribution d'équilibre technique temporaire à la charge des employeurs. Elle serait dégressive en fonction des résultats en matière de égalité salariale.

Ce dispositif aurait l'avantage de constituer un double levier : d'une part de réduire de façon conséquente les discriminations salariales et de remettre ainsi le Medef dans la légalité ; d'autre part, de apporter immédiatement de nouvelles ressources aux régimes.

Par ailleurs, la CGT réitère sa proposition d'alignement des taux de cotisation appliqués aux cadres et non cadres en augmentant de 2,45 points la cotisation Agirc (soit une augmentation de 7,72 euros mensuels pour un salaire de 4 000 euros bruts).

Ces mesures de augmentation des ressources des régimes sont raisonnables, nécessaires et répondent au principe de justice en matière de égalité de traitement et de préservation des droits sociaux.

C'est pourquoi, la CGT réaffirme son opposition à tout nouveau sacrifice des actifs, des privés d'emploi, des retraités, à ces mesures qui ont toujours démontré leurs impacts sociaux négatifs et leur inefficacité sur l'équilibre économique des régimes sur les moyens et longs termes.

Le Centre d'études de l'emploi menacé de disparition

Faute de moyens, le CEE est menacé. Les représentants du personnel de l'organisme de recherche se tournent vers le gouvernement pour trancher sur son avenir fustigeant "l'absence d'arbitrage politique".

Les ennuis du Centre d'études de l'emploi qui produit des études dans le domaine de l'emploi pour éclairer l'action des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux, ont débuté en 2010, quand le gouvernement a décidé de réduire ses subventions, provoquant une chute des effectifs de 61 à 46 personnes, les personnels de soutien à la recherche payant le plus lourd tribut.

Aujourd'hui, "il y a urgence", affirme une représentante du personnel: "La majorité du personnel doit être renouvelée en juin, septembre et décembre, donc si aucune décision n'est prise très rapidement, il ne restera plus qu'une poignée de gens sous contrat après décembre, et le Centre ne pourra pas survivre."

Selon elle, le personnel et le conseil scientifique du CEE plaident pour sa "transformation" en Groupement d'intérêt public (GIP), seule piste permettant de "poursuivre notre programme de recherche".

PSA accorde 1,6 millions d'euros de part variable à son patron

Selon le document de référence du groupe, le patron de PSA Peugeot-Citroën, Carlos Tavares, a perçu en 2014 un salaire supérieur à 2,7 millions d'euros, grâce au versement d'une part variable de 1,6 million.

Une rémunération jugée "scandaleuse" par le syndicat CGT du constructeur automobile. Devenu membre du directoire de PSA au 1er janvier, avant d'en prendre la présidence au 31 mars 2014, M. Tavares a reçu 2 750 936 euros bruts l'année dernière. Au 1 131 394 euros de salaire fixe, s'est ajoutée notamment une part variable de 1 615 919 euros, M. Tavares ayant satisfait à "la totalité de ses objectifs", précise le texte.

Dans un communiqué diffusé mardi, la CGT a fustigé une "décision proprement scandaleuse" prise par le Conseil de surveillance, le 17 février dernier, "avec l'accord du représentant de l'Etat, Louis Gallois". "Alors que le seul PDG a eu une augmentation de rémunération de 211% en un an (+86% en moyenne pour les quatre membres du directoire), pour les salariés la dernière augmentation de salaire (43 euros bruts par mois) remonte à mars 2012 !", s'insurge le syndicat.

D'après le document de référence, la part variable peut atteindre jusqu'à "150% de la rémunération fixe pour le président du directoire". Dans le cas de M. Tavares, elle s'est élevée à 149,7% en 2014, selon un calcul de l'AFP.

L'Assemblée durcit les règles pour éviter les conflits d'intérêts en santé publique

L'Assemblée nationale a voté vendredi une série d'amendements en faveur d'une transparence accrue des liens entre laboratoires et professionnels de santé, avec notamment la publication des rémunérations versées par les premiers dans le cadre de "conventions", après une série d'affaires.

Les rémunérations versées par les laboratoires à des personnes physiques ou morales dans le cadre de conventions (des contrats entre laboratoires et professionnels pour réaliser des études ou des publications) devront être publiées sur le site internet gouvernemental [Transparence Santé](#)

Par ailleurs, les agences et autorités sanitaires importantes (ONIAM, EFS, ANSES, INVS, ANSM, HAS...) devront se doter d'un déontologue, qui contrôlera chaque année les déclarations d'intérêts des personnes sous leur autorité. Des liens controversés entre experts des autorités de santé et laboratoires pharmaceutiques sont déjà apparus dans le scandale sanitaire du Mediator. En réponse, les règles en matière des conflits d'intérêts dans le domaine de la santé ont été durcies par une loi de décembre 2011.

Par ailleurs, les députés ont adopté un amendement de la rapporteure Hélène Geoffroy (PS) créant un droit d'alerte pour les associations de patients auprès de la Haute autorité de Santé, en cas par exemple de suspicion d'un manquement à la déontologie

Retraite complémentaires : investir dans l'égalité salariale pour équilibrer les régimes



Communiqué. La CGT propose de créer une contribution d'équilibre technique temporaire à la charge des employeurs. Elle serait dégressive en fonction des résultats en matière d'égalité salariale.

Au mépris des différentes lois existantes sur

les discriminations, les inégalités salariales femmes-hommes persistent et privent les régimes de retraite complémentaire de ressources importantes, impactant négativement les réserves.

À la demande de la CGT, une étude des services techniques de l'Agirc et de l'Arrco, démontre que l'égalité salariale, réalisée à l'horizon 2024, permettrait un accroissement des cotisations entraînant la résorption du déficit de l'Arrco, la reconstitution des réserves et la réduction du déficit de l'Agirc de près de moitié.

La CGT propose donc de créer une contribution d'équilibre

technique temporaire à la charge des employeurs. Elle serait dégressive en fonction des résultats en matière de égalité salariale.

Ce dispositif aurait l'avantage de constituer un double levier : d'une part de réduire de façon conséquente les discriminations salariales et de remettre ainsi le Medef dans la légalité ; d'autre part, d'apporter immédiatement de nouvelles ressources aux régimes.

Par ailleurs, la CGT réitère sa proposition d'alignement des taux de cotisation appliqués aux cadres et non cadres en augmentant de 2,45 points la cotisation Agirc (soit une augmentation de 7,72 euros mensuels pour un salaire de 4 000 euros bruts).

Ces mesures d'augmentation des ressources des régimes sont raisonnables, nécessaires et répondent au principe de justice en matière d'égalité de traitement et de préservation des droits sociaux.

C'est pourquoi, la CGT réaffirme son opposition à tout nouveau sacrifice des actifs, des privés d'emploi, des retraités, à ces mesures qui ont toujours démontré leurs impacts sociaux négatifs et leur inefficacité sur l'équilibre économique des régimes sur les moyens et longs termes.